

La Chambre d'Agriculture vous accompagne tout le long de votre vie professionnelle en vous proposant des prestations et des formations, techniques, juridiques, économiques ... en lien avec vos projets et l'actualité agricole.

Se former, c'est :

- acquérir des connaissances
- acquérir des compétences
- échanger avec les participants
- adapter ses pratiques
- faire vivre son métier

Pour plus d'information,
contacter

la Chambre d'Agriculture
Département Economie et Territoires
2 avenue de Fétilly
17074 LA ROCHELLE Cedex 9
Tél 05 46 50 45 06
Fax 05 46 34 17 64
economie-territoires
@charente-maritime.chambagri.fr



TELEPAC

2 formules :

à vous de choisir !



Réalisation Chambre d'Agriculture 17 - mars 2011

formations, prestations

notre objectif :

*Vous accompagner
dans votre déclaration pour
mobiliser l'ensemble des
aides tout en respectant les
obligations imposées*

Pourquoi TELEPAC ?

Pour une déclaration PAC simplifiée et sécurisée :

- Votre dossier électronique est pré-rempli
- Le calcul de vos surfaces se fait automatiquement
- L'identification est sécurisée
- Un accusé de réception vous garantit le dépôt de votre dossier
- Toute modification d'îlots est possible, vous n'avez plus besoin de les dessiner

Vous ne souhaitez pas déclarer votre dossier par TELEPAC, la formule papier est pour vous
téléphonez au **05 46 50 45 06**
pour + de précisions

La déclaration PAC 2011 se profile :

la **Chambre d'agriculture vous soutient** à chaque étape de vos démarches et répond à vos interrogations

TELEPAC 2 formules : à vous de choisir !



1 une prestation

La formule individuelle :

Pour un accompagnement personnalisé de votre déclaration :

- Des conseillers à votre disposition sur rendez-vous pour réaliser votre télédéclaration sur le lieu de votre choix (dans les antennes ou à La Rochelle)
- Tarif d'accompagnement :
90 euros HT+ 3 euros HT/îlot pour la déclaration de base



2 des formations

La formule collective :

- La chambre d'Agriculture vous propose **15 sessions de formation TELEPAC** entre le 11 avril et le 6 mai, dans toutes nos antennes

Saintes	11,12,26 ou 27 avril ou 2 mai
St Jean d'Angély	14 ou 15 avril ou 6 mai
La Rochelle	18 ou 19 avril ou 4 mai
Jonzac	21,22,28 ou 29 avril

- Tarif de la formation :
30 euros TTC pour la journée (repas non compris).
Si vous êtes à jour de votre cotisation VIVEA.
(50 % de remise si vous êtes client ANTIDOTE)

Avec la participation financière :



Contact :
Département Economie et Territoires
Audrey GROSSE : 05 46 50 45 06
economie-territoires@charente-maritime.chambagri.fr

Contact :
Service formation
Francine GREZE : 05 46 50 57 55
formation@charente-maritime.chambagri.fr